

Réseau des bâtiments innovants

Fiche 12-6

Logettes pour 64 vaches allaitantes

Amélioration des conditions de travail



Description de l'exploitation et du cheptel

- 50 vaches allaitantes limousines (50 droits à prime) et 14 génisses de plus de 2 ans dans le bâtiment mis en service en 1996, production de broutards
 - 22 génisses de 1 à 2 ans logées en aire paillée dans un autre bâtiment
- 45 ha SAU tout en herbe dont :
 - 10 ha de prairie permanente
 - 35 ha de prairie temporaire (dactyle, féтуque, ray-grass)
- 1 UMO + aide du père à la retraite

Petite région agricole

Élevage situé dans la région du Ségala se caractérisant par :

- des plateaux schisteux,
- une région à dominante élevage (vaches laitières, vaches allaitantes, production de Veaux d'Aveyron et du Ségala, porcs), avec exploitations de petite ou moyenne surface (30 à 50 ha),
- 670 m d'altitude, 800 mm de pluviométrie,
- une zone vulnérable.

Témoignage des éleveurs

Avant, les vaches étaient logées dans une étable entravée et dans une petite stabulation paillée. Le fourrage était stocké sur un plancher. C'est principalement pour améliorer les conditions de travail que le bâtiment a été construit. J'avais un élevage de veau d'Aveyron et du Ségala qui nécessitait un bâtiment fonctionnel pour pouvoir rentrer les vaches deux fois par jour et faire têter les veaux. Depuis 2004, je suis passé à la production de broutards ce qui simplifie le travail d'astreinte lorsque les animaux sont à l'herbe.

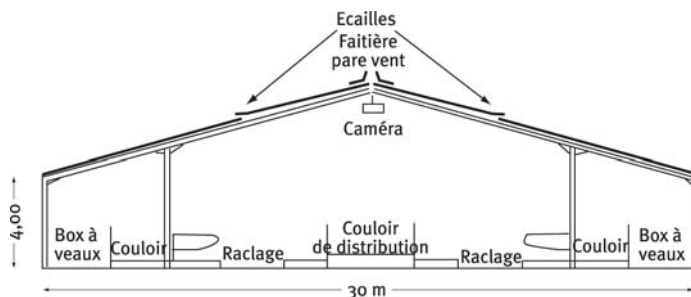
J'ai choisi des logettes pour réduire fortement les achats de paille par rapport à la solution d'une aire paillée intégrale.



Le bâtiment en un coup d'œil

Logettes pour 64 vaches allaitantes

- 1 350 m² couverts, bâtiment de 45 x 30 m, hauteur au faîtage : 7,7 m, hauteur du long-pan : 4 m



Le couloir de distribution et le cornadis.



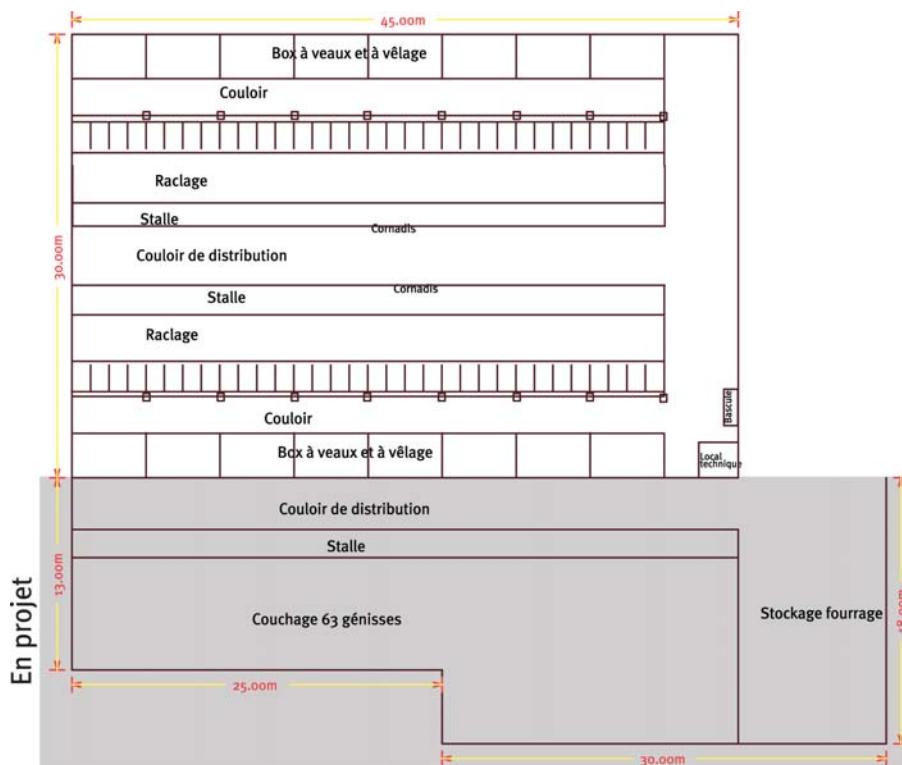
Les logettes et le couloir de raclage.

Matériaux principaux

- Charpente métallique.
- Murs crépis.
- Bardage bois à claire-voie.
- Toiture fibro-ciment.

Aménagement intérieur

- Bâtiment entièrement fermé, constitué d'un hangar central de 19 m avec deux appentis de 5,5 m.
- Les appentis abritent les box à veaux et leur couloir de distribution (2,50 m) alors que le bâtiment central abrite les logettes, couloirs de raclage (2,80 m + stalle), et couloir de distribution central (5 m) avec cornadis verticaux.
- Portails d'accès à la fumière depuis les raclages.



Aspects du bâtiment

- Murs crépis gris, bardage claire-voie en châtaignier (terni avec le temps).
- Portails et bardages pignons en tôles d'acier laqué marron et beige.
- Toiture en fibro-ciment de teinte naturelle avec écailles et faîtière pare-vent.



Le confort des animaux

- Les logettes bétonnées sont pail-
lées 2 mois en hiver à raison de
3 kg/vache/jour.
- Les parcs à veaux pailés, situés
contre les murs latéraux, ont une
largeur de 3 m (photo 4).
- La ventilation du bâtiment est
assurée par :
 - la faîtière pare-vent,
 - les 2 écailles présentes sur
chaque pente du toit,
 - le bardage à claire-voie.



Les vaches dans leur logette.



Parcs à veaux, côté Est du bâtiment.

Le travail de l'éleveur

- Le travail d'astreinte nécessite 3 h par jour en hiver
comprenant :
 - l'alimentation des vaches (nourries à l'enrubannage
et à la paille),
 - l'alimentation des génisses (nourries avec du foin),
 - le raclage fait au tracteur une fois par jour,
 - le paillage manuel des box et des logettes.

À noter que le foin et l'enrubannage sont
distribués avec une dérouleuse.

- La caméra permet de surveiller les vaches
prêtes à vêler ou en chaleur depuis la maison.
 - Les vêlages sont regroupés en septembre et
octobre.
- Les barrières qui canalisent le passage des veaux vers
leurs mères peuvent aussi être disposées en "V",
permettant ainsi de maîtriser un veau pour réaliser
des soins sans risques.

Le passage des
veaux vers les
mères se fait
grâce aux tubes
télescopiques
présents à chaque
travée (une
logette sur 4).



La caméra de vidéo-
surveillance.



Le jeu de barrières.

La gestion des effluents

- Les logettes sont gérées en fumier (environ 2 mois par an) ou
en lisier (sans apport de paille) en fonction des possibilités
d'épandage des déjections.
- La gestion des déjec-
tions s'organise avec :
 - une fumièrre non
couverte de 330 m²
(avec 2 murs) pour le
fumier de raclage,
 - une fosse circulaire
béton enterrée de
320 m³, pour le lisier
ou le purin selon la
période.



Vue de la fumièrre avec un fumier compact.

Les coûts du bâtiment

- Estimation du coût global : 198 000 € en
1995, soit environ 3 090 € /vache suitée,
soit 4 400 € /vache logée (valeur 2007).
 - À noter la part d'autoconstruction très
faible.
- Coût de fonctionnement indicatif :
12 tonnes de paille par an.
- Coût induit : achat d'une dérouleuse.



Commentaires des éleveurs

Je n'ai pas de regret sur le choix de ce bâtiment à logettes (économie de paille et travail). En revanche, quelques points pourraient être améliorés.

Les écailles laissent rentrer la neige qui vient mouiller le raclage (mais c'est peu fréquent).

Les veaux jouent avec l'eau des abreuvoirs et arrivent parfois à passer sous les barrières ou entre les barres au garrot pour rejoindre leur mère.

La marche anti-recul (mesurant 20 x 10 cm) devant le cornadis ne semble pas assez importante car il y a parfois des bouses sur le cornadis.

La caméra installée dans le bâtiment s'avère très utile en hiver pour surveiller les vaches prêtes à vêler ou les chaleurs depuis la maison située à quelques centaines de mètres.

J'ai noté que le confort des vaches était meilleur avec le paillage.

L'agrandissement prévu va permettre de loger les génisses et le stockage des fourrages dans le même bâtiment.

Si c'était à refaire...

Des abreuvoirs avec rebord anti-lapage seraient installés dans les parcs à veaux.

Le volume de la fosse serait augmenté pour pouvoir contenir le lisier de trois mois de stockage et ainsi ne pas avoir à pailler pour respecter les périodes d'interdiction d'épandre.

Un couloir en fond de bâtiment serait aménagé pour limiter les déplacements.

Avis des conseillers bâtiments

Ce bâtiment à logettes est assez peu répandu pour des vaches allaitantes, malgré un fonctionnement satisfaisant. Cela s'explique par un investissement supérieur au départ pour l'aménagement des logettes, de la fosse et de la fumière.

Cependant pour une exploitation comme celle-ci (uniquement des prairies), cela limite considérablement les achats de paille et aussi le travail dans les périodes où les logettes ne sont pas paillées. Pour conserver un bon confort pour les vaches en période sans paillage, il faudrait installer un tapis ou un matelas dans les logettes. En général, ce mode de logement permet de maintenir les animaux dans un bon état de propreté.

L'aménagement des parcs à veaux sur les côtés permet d'allouer le troupeau pendant la période hivernale selon la convenance de l'éleveur.

Attention, l'agrandissement pénalisera la ventilation de ce bâtiment qui est déjà large.

En cas de problème sanitaire détecté sur des veaux, il faudrait prévoir une protection contre les retombées d'air (par exemple, déflecteurs...).

Pour en savoir plus...

Cette fiche a été réalisée par **MM. Denis Mayran et Aurélien Bou**
Tél. 05 65 73 77 10 - Email : denis.mayran@aveyron.chambagri.fr
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Carrefour de l'Agriculture, 12026 RODEZ CEDEX 9

L'ensemble des fiches du réseau est consultable et téléchargeable sur les sites internet de

- la Chambre Régionale www.midipyrenees.chambagri.fr
- l'Institut de l'Élevage www.inst-elevage.asso.fr

Le réseau des Bâtiments Innovants de Midi-Pyrénées est animé par les Chambres d'Agriculture de la région, le GIE Promotion de l'Élevage et l'Institut de l'Élevage (site de Toulouse).



Octobre 2007

